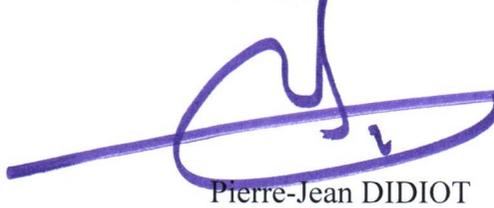


Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le responsable de l'entreprise SAUR ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE ;
- M. le commandant des sapeurs-pompier de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- S/Maire ;
- La police municipale.

Sarralbe, le mardi 7 janvier 2025

Le Maire :



Pierre-Jean DIDIOT

